

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LIMPÉRANI

La population par professions dans le royaume d'Italie

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 128-132

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__128_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV.

LA POPULATION PAR PROFESSIONS DANS LE ROYAUME D'ITALIE (1).

Le dernier volume des *Annales du ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce* contient un rapport fait à la commission centrale de statistique, dans le courant de l'année dernière, et qui présente le relevé de la population du royaume suivant les diverses professions des individus.

Les éléments de ce travail, bien qu'empruntés au recensement du 31 décembre 1871, exigeaient du temps et un contrôle particulier pour la garantie et l'exactitude des chiffres. On n'ignore pas quelles difficultés, en ce pays, les préjugés et la crainte de nouveaux impôts opposent à l'œuvre de l'administration dans les enquêtes de cette nature.

Le tableau ci-après reproduit, en les comparant entre eux, les résultats des deux derniers recensements :

(1) Recensement de la population italienne par groupes de professions, comparés dans les deux périodes décennales 1861 et 1871.

Il nous est impossible de suivre pas à pas la statistique qui nous occupe; nous nous bornerons donc à indiquer sommairement les chiffres les plus importants.

Sous la dénomination de propriété mobilière et immobilière, nous trouvons dans notre tableau, en 1861, 604,437 individus, et en 1871 765,099, y compris les capitalistes, les titulaires de rentes viagères et de pensions. En somme, d'après le recensement, il y aurait, en Italie, 2,276,633 propriétaires, mais certainement ils surpassent ce nombre; l'administration financière elle-même ne le connaît pas d'une manière exacte. Les rôles de l'année 1876 présentent 5,210,401 inscriptions se rapportant aux terrains et 2,364,936 aux bâtiments.

En ce qui concerne les gens de service, le résultat des deux recensements a été de 473,574 individus en 1861 et de 474,834 en 1871.

L'égalité presque complète de ces deux totaux n'est qu'apparente; une diminution sensible a dû avoir lieu, puisque dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux périodes, la population totale du royaume s'est accrue de 22 à 27 millions d'habitants, chiffres ronds. Si du recensement de l'année 1871 on retranche la Vénétie et Rome, le total des domestiques est réduit à 400,878, non compris les garçons de ferme qui figurent parmi les agriculteurs; les cuisiniers des deux sexes, les économes, maîtres d'hôtel, en tout 35,275; nombre qui paraît très-limité pour des occupations aussi nécessaires.

Les cochers, au nombre de 35,275, figurent sous la rubrique *Transports*.

Le recensement de 1861 avait, dans l'armée et la marine de guerre, compris les gardes de la sûreté publique; ils figurent à part dans celui de 1871, ainsi que l'armée de terre et celle de mer. La première se composait, en dernier lieu, de 141,932 hommes et la seconde de 3,372. Ce dernier total est au-dessous de la vérité; il résulte, en effet, d'une statistique officielle, à la date du 30 avril 1873, que le service de la marine comptait plus de 10,000 hommes, matelots et soldats; il faut donc croire que l'infanterie de marine et le corps des équipages ont été confondus avec l'armée de terre.

L'administration publique devrait comprendre, outre les employés de l'État, ceux des communes, des provinces, des établissements publics, ainsi que les gardes de la douane, de l'octroi, les pompiers, les gardiens des maisons de correction, etc., mais, au fond, les chiffres restent fort éloignés de la vérité, attendu qu'on ne trouve que 136,929 employés en 1871 et 130,597 en 1861.

Le culte serait représenté, en 1861, par 164,414 individus des deux sexes et par 148,883 en 1871. Cette diminution est la conséquence de la suppression des ordres religieux en 1866. La population monastique, qui s'élevait, avant cette année, à 73,256 individus (30,632 moines et 42,624 religieuses), se trouve réduite à 38,388 en 1871 (8,681 religieux et 29,707 nonnes), y compris la Vénétie et Rome. Si l'on retranche ces deux provinces, la totalité des religieux des deux sexes ne dépasserait pas 30,209 personnes.

Quant au groupe *Jurisprudence*, il est, en 1871, formé de 14,937 avocats, 2,110 avoués, 7,746 notaires, soit, ensemble, 24,793 individus, non compris 1,193 huis-siers. Mais d'un document officiel publié par le ministère de la justice, il appert qu'au mois de juillet 1874 le nombre des avocats, avoués et notaires était de 13,419; on retrouve le même total, à très-peu de différence près, dans un document présenté par le ministère à la Chambre des députés; savoir: 13,988 avocats, avoués, hommes d'affaires et notaires. Une autre publication, pour l'année 1874, publiée

par le ministère des finances, donne les chiffres ci-après : 4,458 avocats, 2,502 avoués et 5,859 notaires; ensemble : 12,819.

On ne s'étonnera pas si les statistiques ministérielles restent au-dessous des déclarations recueillies en vue du recensement, lorsqu'on saura que beaucoup tentent de se soustraire aux obligations de juré afin d'échapper aux fatigues et à la responsabilité que comportent les missions d'une nature aussi délicate.

Les professions dites libérales sont réunies, dans le recensement de 1861, sous un total unique de 534,486 individus. Des écarts très-marqués se sont ici produits entre les chiffres de 1861 et ceux de 1871. Toutefois, même en déduisant 300,000 écoliers du recensement de 1861, il resterait toujours 234,486 individus exerçant des professions libres, à cette époque, et 188,268 en 1871, pour tout le royaume, ou 160,992 pour l'étendue qu'il avait en 1861. Quant aux enseignants, leur nombre en 1871 était de 52,577 personnes, si on s'en tient au recensement; mais les statistiques de l'instruction publique donnent, à peu près, pour la même période, 54,000 individus.

Nous trouvons dans le recensement de l'année 1871 une rubrique importante qui ne figurait pas dans celui de 1861, formée de 650,141 individus, sous la dénomination de *Personnel occupé à des services temporaires*. L'équivalent de ce chiffre, dans le recensement de 1861, a dû être compris, pour une partie, dans la classe commerciale et pour une autre, bien supérieure, dans celle des industries.

Passant aux industries manufacturières, nous trouvons inscrits, dans le recensement de 1871, 3,287,188 individus, c'est-à-dire 12.27 p. 100 habitants, et 3,072,245 en 1861, soit une proportion de 14.11 p. 100.

Il nous reste à parler de cette catégorie, fort nombreuse, de *Personnes sans professions déterminées*, qui, s'occupant des soins domestiques, vivent à la charge de leurs familles ou à celle de la bienfaisance publique ou privée; de ceux qui sont en prison, ou, enfin, qui vivent de toute autre façon. Ces classes forment les deux cinquièmes de la population et atteignent près de 12 millions d'individus de tout âge et de tout sexe. L'impression défavorable produite par ce chiffre élevé et qui, tout d'abord, ne peut qu'être pénible, se trouve considérablement atténuée lorsqu'on sait que dans le total ci-dessus sont compris les nouveau-nés, les enfants, les infirmes, les mères, les filles, qui, pour la plus grande partie, ne peuvent être considérés comme une non-valeur dans la balance de la vie domestique. En moyenne générale, les hommes sans occupation, au-dessus de 15 ans, sont de 41 p. 1,000 et les femmes de 487 p. 1,000.

Dans le plus grand nombre des provinces, les données ne s'écartent pas beaucoup de ces moyennes; il existe pourtant des exceptions importantes, même dans toutes les provinces. Les proportions moindres d'hommes inoccupés se trouvent dans les provinces de Brescia et de Pesaro (16 p. 1,000); Macerata et Sienne (13 p. 1,000); Arezzo (9 p. 1,000). Les plus élevées sont fournies par Venise (65 p. 1,000); Cagliari (68 p. 1,000); Avellino et Campobasso, dans le Napolitain, (78 p. 1,000).

Parmi les femmes, s'il y a des provinces dans lesquelles celles qui s'occupent exclusivement des soins domestiques représentent les trois quarts du chiffre total et quelquefois les neuf dixièmes de la population entière, telles que Palerme (711 p. 1,000), Grosseto (749 p. 1,000), Livourne (730 p. 1,000), Trapani (837 p. 1,000), Sassari (858 p. 1,000), Cagliari (879 p. 1,000), on en retrouve plusieurs où le

nombre des femmes occupées à quelque profession spéciale est fort grand. Celles qui n'en exercent aucune, se réduisent à 298 p. 1,000 à Ancône; 275 p. 1,000 à Catanzaro, dans le Napolitain; 254 p. 1,000 à Macerata; 250 à Salerne, également dans le Napolitain, Côme et Novare; enfin, à 156 p. 1,000 à Sondrio.

En réunissant ensemble les trois principaux groupes qui se rapportent aux professions et en comparant entre elles les données des deux recensements, on obtient les résultats suivants :

PROFESSIONS.	CHIFFRES EFFECTIFS.		PROPORTIONNELS.	
	1871.	1861.	1871.	1861.
Production, matières premières.	8,738,565	7,767,182	32.60	35.67
Industries manufacturières.	3,287,188	3,072,245	12.27	14.11
Commerce et transports.	470,953	634,438	1.76	2.91

Sur le total de 15,027,946 personnes indiquées comme attachées à une profession, 12,496,706 individus des deux sexes appartiendraient aux trois groupes désignés ci-dessus, y compris 1,656,086 jeunes gens n'ayant pas dépassé 15 ans; un peu plus de 2 millions seraient rangés parmi les personnes adonnées à l'enseignement, les gens de service, etc., et un demi-million seraient employés à des travaux manuels, sans occupation fixe. Enfin, si on soustrait les individus âgés de moins de 15 ans, on reconnaît que le nombre des personnes appartenant aux trois grands groupes professionnels indiqués plus haut représente les deux tiers de la population adulte.

LIMPÉRANI,
Consul de France à Naples.

